

Actualités

Jeudi 8 septembre 2022, l'équipe vétérinaire Hyovet s'est retrouvée pour sa réunion mensuelle dans les locaux de Biovac, l'usine de production d'autovaccins appartenant au laboratoire pharmaceutique français Ceva Santé Animale.



En effet, suite aux différents plans Ecoantibio et à la forte réduction des aliments médicamenteux en élevage, notamment autour du sevrage, l'autovaccin a montré son intérêt comme **alternative thérapeutique** lorsque certaines pathologies qui étaient jusqu'alors contrôlées, s'expriment, et que des vaccins dits "commerciaux" ne sont pas disponibles sur le marché.

A la différence des vaccins commerciaux, **un autovaccin** se caractérise par son unicité, c'est-à-dire qu'il **est produit à partir des souches isolées dans l'élevage où il est utilisé**. En France, seuls les autovaccins bactériens sont autorisés à ce jour. Ils sont majoritairement utilisés sur les germes *Streptococcus Suis*, *Actinobacillus pleuropneumoniae* et *Glassaerella parasuis* (anciennement appelé *Haemophilus*).

On distingue deux types d'autovaccin :

- **Les autovaccins truie** : les truies sont vaccinées en fin de gestation pour transmettre à leurs porcelets, via le colostrum, une immunité passive qui les protégera dans leurs premières semaines de vie ;
- **Les autovaccins porcelets** : ces vaccins sont administrés aux porcelets entre le sevrage et le début d'engraissement. Les porcelets développent une immunité active qui les protégera jusqu'à l'abattage.

La réunion d'échange a notamment permis de revenir sur les premiers résultats obtenus avec la nouvelle formule d'autovaccin truie développée par le Service R&D Biovac : Suiboost. Cette formule a été conçue pour prévenir les cas de streptococcie récurrentes à S suis 9 en post-sevrage. En effet, dans certains élevages, malgré un autovaccin truie « classique », de la clinique liée à l'infection par S suis 9 persistait. Cette nouvelle formule utilisée aujourd'hui par plus d'une cinquantaine d'élevages apporte satisfaction dans la grande majorité des cas.

Actualités

Lors de nos échanges, le Dr. Eric LEWANDOWSKI, en charge de la gamme autovaccins chez Ceva, nous rappelle que **le respect des règles de conduite d'élevage est un préalable à la bonne efficacité des solutions mises en œuvre** (prise colostrale, gestion des ambiances, accès à l'eau, chargement, conduite en bande stricte...).

La réunion s'est terminée avec la visite de la nouvelle unité de production « UP3 » qui permet à Ceva Biovac de répondre aux besoins croissants du terrain en autovaccin en porc, mais aussi en volaille et poissons d'élevage.



De plus, les standards de qualité de production ont été réhaussés.

Cela s'est traduit par la certification BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) de l'usine en juillet 2021 qui certifie que la production s'effectue selon les critères requis pour la production de vaccins commerciaux.



Enfin, nous avons pu découvrir également lors de cette visite que Biovac s'inscrit dans un réseau d'usines de production d'autovaccins à travers le monde (Etats-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni), toutes appartenant au groupe Ceva Santé Animale.

Le partage d'expérience et la mutualisation de la R&D sera un véritable atout dans le développement de nouveaux autovaccins sur des pathologies qui restent à ce jour orphelines de solutions préventives.

Dr Vétérinaire Aline LEFEBVRE